

Compétitivité: sous le «choc», l'intox

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2012

C'est une faute majeure qu'a commise François Hollande en annonçant, le 9 juillet, en ouverture de la Conférence sociale (lire **Sur la pente dangereuse du social-libéralisme**), que la première des priorités de son quinquennat serait le dossier de la compétitivité des entreprises. Il s'agit d'une faute politique, car le chef de l'État enfourche ainsi le cheval de bataille de la droite et des milieux patronaux. Et depuis, il ne cesse de payer le prix de cette embardée sur un terrain où la gauche avait tout à perdre – jusqu'à ses valeurs. Il s'agit aussi d'une faute économique et sociale car en vérité les études les plus sérieuses, à commencer par celle publiée cette semaine par le Haut conseil du financement de la protection sociale, mettent en valeur la mauvaise foi des campagnes patronales sur cette affaire de la compétitivité.

De fait, rien ne justifiait que François Hollande commence son quinquennat avec une cascade de mesures antipopulaires – comme pour punir ceux qui venaient de le porter à l'Élysée. Il y a eu ainsi l'annonce d'une hausse ridiculement faible du salaire minimum – avec un « coup de pouce » de seulement 20 centimes d'euros par jour. Puis, presque au même moment, il y a eu l'annonce des premières mesures d'austérité budgétaire. Et pour couronner le tout, il y a eu cette embardée sur la compétitivité : alors que François Hollande avait, à juste titre, raillé les campagnes conduites en début d'année sur cette thématique par Nicolas Sarkozy, il l'a soudainement fait sienne. À droite, toute ! Il a surpris jusqu'aux milieux patronaux en s'alarmant soudainement des coûts du travail en France.

C'est le piège que les socialistes se sont tendus à eux-mêmes : si, progressivement, les soi-disant « pigeons » (mais pour certains d'entre eux vrais évadés fiscaux), puis les grands patrons de l'Association française des entreprises privées (AFEP), ont mené campagne contre le gouvernement socialiste, le sommant de déclencher un « choc de

compétitivité », avec à la clef un transfert de charges de 30 ou 40 milliards d'euros à leur avantage, et au détriment des salariés, c'est qu'ils ont bien vu la brèche que François Hollande avait le premier ouverte. Pourquoi tous ces grands patrons se seraient-ils privés de conduire cette fronde, puisque le chef de l'État lui-même leur avait, à sa manière, par avance donné raison en demandant à l'un des leurs, en l'occurrence Louis Gallois, ex-PDG d'EADS, et partisan déclaré du « choc de compétitivité », d'éclairer la réflexion de gouvernement en préparant un rapport sur la question ? Bref, les faits de ces derniers mois sont malheureusement sans équivoque : c'est François Hollande lui-même qui a allumé la mèche d'une bombe à fragmentation, qui, depuis bientôt quatre mois, n'en finit pas de faire sentir ses effets dévastateurs.

Dans les sommets du nouveau pouvoir socialiste, quelqu'un a-t-il, un seul instant, eu la naïveté de penser qu'en confiant un rapport aussi important à une personnalité telle que Louis Gallois, le travail de réflexion serait ouvert et impartial ? Impossible, puisque par avance, dès le 7 juillet devant le Cercle des économistes (libéraux et conservateurs), comme Mediapart l'a déjà raconté (lire **Compétitivité : Ayrault démine une réforme explosive**), l'ex-patron d'EADS avait déjà tombé le masque ; il avait préconisé un « choc » de « 30 à 50 milliards d'euros », permettant de transférer sur les salariés, via des hausses de TVA ou de CSG, des charges sociales pesant jusque-là sur les employeurs.

Vidéo disponible sur mediapart.fr



Rien ne justifiait que l'Élysée et Matignon ne viennent sur le terrain privilégié du patronat et de l'UMP. Pour s'en convaincre, il suffit de se plonger dans le rapport de grande qualité que vient de produire le Haut conseil du financement de la protection sociale. **Installant ce**

Haut conseil, le 26 septembre dernier conformément à la feuille de route de la Conférence sociale, Jean-Marc Ayrault avait émis le souhait que les premiers travaux de cette nouvelle instance soient « *consacrés* à un état des lieux du système de financement de la protection sociale, analysant ses caractéristiques et ses évolutions ».

Avant même que ne soit connu en début de semaine prochaine le rapport Gallois et avant que le gouvernement ne commence à lever le voile sur ce qu'il compte vraiment faire, cet « état des lieux », froid et méticuleux, fonctionne comme un antidote, pour ne pas se laisser intoxiquer par les campagnes de mauvaise foi que le dossier de la compétitivité suscite.

Voici donc la « Note » de ce Haut conseil :

Diktat néolibéral

Fourmillant de données statistiques nouvelles, cette note présente un grand intérêt, car elle permet de répondre avec précision à de nombreuses interpellations ou autres lieux communs qui sont souvent véhiculés par ce débat autour de la compétitivité et du coût du travail.

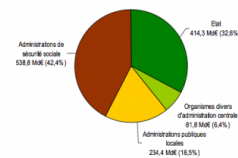
• **La France vit-elle au-dessus de ses moyens ?**

C'est un sous-entendu qui revient constamment dans ce débat sur la compétitivité. On connaît l'argument, répété à satiété par les néolibéraux : l'économie française n'est pas assez nerveuse, pas assez compétitive, parce qu'elle est entravée par un modèle social qui est trop lourd, trop peu flexible, et qui fonctionne comme un boulet.

Que disent les chiffres ? Ils attestent que de tous les grands pays développés, la France est effectivement l'un de ceux qui a le système social le plus protecteur, puisque les masses financières mises en jeu dans le système de protection sociale sont immenses. Elles se sont élevées par exemple à 538,8 milliards d'euros en

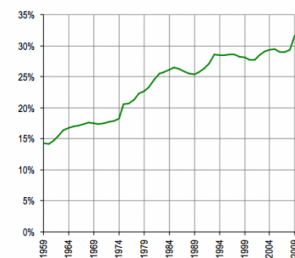
2010, ce qui représente 32 % de la richesse nationale, à comparer à 414,3 milliards d'euros pour les dépenses de l'État.

Graphique 2 – Répartition des dépenses des administrations publiques par sous-secteur (données 2011, non consolidées, Md€ et %)



Depuis un demi-siècle, la part des dépenses de protection sociale dans la richesse nationale n'a cessé de progresser en France. Pour des raisons démographiques : le vieillissement de la population ou la sophistication des techniques médicales a lourdement pesé sur la majoration des coûts du système d'assurance retraite ou d'assurance maladie. Mais aussi pour des raisons conjoncturelles : durant les périodes de crise, comme actuellement, la protection sociale joue à plein ses effets protecteurs, et le poids des dépenses sociales augmente.

Graphique 3 – Part de l'ensemble des dépenses de protection sociale dans le PIB

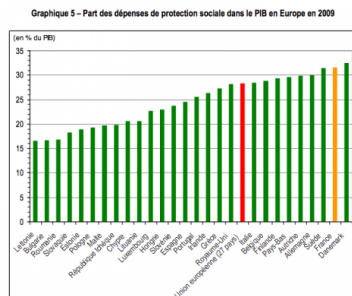


Source : DREES, Les Comptes de la protection sociale 2008, 2009 et 2010.

Au total, il est donc exact que la France dispose d'un système de protection sociale plus protecteur que beaucoup d'autres pays. En Europe, c'est l'un des plus généreux, juste derrière le Danemark.

Pour autant, ce débat sur la générosité du système social français est marqué par de fortes hypocrisies. Car ceux qui reprochent à la France le poids de ses dépenses sociales omettent de préciser que les comparaisons internationales sont souvent biaisées car elles ne prennent en compte que les dépenses

publiques et ne tiennent pas compte des dépenses privées, financées le plus souvent par des systèmes d'assurance.



C'est ce que relève bien ce rapport : « Si la taille des systèmes de protection sociale publics est relativement différente selon les pays, les différences entre États apparaissent moins importantes lorsque l'on prend en compte dans l'analyse les dépenses privées et de nature fiscale : dans tous les grands pays de l'OCDE, les dépenses de protection sociale totales (publiques et privées) représentent alors entre 26 % et 31 % de la richesse nationale. Avec un ratio de 28 %, l'Allemagne se situe moins de deux points au-dessus des États-Unis et du Royaume-Uni ; elle est trois points au-dessous de la France et de la Belgique, lesquelles consacrent la part la plus importante de leurs dépenses à la protection sociale parmi l'ensemble des pays de l'OCDE. »

Le système français de protection sociale est donc effectivement un des plus généreux, mais surtout il est beaucoup plus solidaire. Et cette précision a une très grande importance, car ceux qui préconisent un modèle social moins protecteur se gardent le plus souvent de donner la conséquence de leur recommandation : un recours croissant à l'assurance privée. En clair, la remise en cause du système solidaire sur lequel repose le modèle social français.

Et dans tous les cas de figure, sous le poids de quel terrorisme intellectuel faudrait-il succomber pour finir par convenir qu'une économie compétitive est une économie régie par la loi de la jungle, sans protection sociale ? Le rapport prend l'exact contre-pied du diktat néolibéral, et son constat, tout jargonnant qu'il soit, est le bienvenu : « D'un autre côté, parmi les facteurs

de la compétitivité "hors prix", la protection sociale peut aussi être un élément d'attractivité du territoire national. »

Le partage inégal capital-travail

• Les cotisations sociales à la charge des employeurs sont-elles trop élevées ?

C'est ce constat qui transparait des campagnes conduites périodiquement par le patronat. Le tableau ci-dessous permet, toutefois, de constater la mauvaise foi de cet argument :

Tableau 5 - Les ressources de la protection sociale en 2010, par nature de ressource

	En Md€	En % du total	En part du PIB
Cotisations effectives	354,3	50,0%	18,3%
dont employeurs	222,4	35,1%	11,5%
dont salariés	129,2	18,3%	6,4%
dont travailleurs indépendants	24,6	3,9%	1,3%
Cotisations fictives d'employeur	30,0	7,9%	2,8%
CSG	89,4	12,5%	4,3%
dont CSG sur revenus d'activité	67,9	9,1%	3,0%
Impôts et taxes	66,8	10,0%	3,4%
Contributions publiques	65,2	10,3%	3,4%
Autres recettes	13,4	2,1%	0,7%
Total des ressources	708,1	100,0%	35,7%

Source : DREES, Les Comptes de la protection sociale en 2010, et rapport à la commission des comptes de la sécurité sociale, septembre 2011.

Si on scrute ces chiffres, on constate en effet que les ressources de la protection sociale ne sont financées qu'à hauteur de 35,1 % par les cotisations employeurs. C'est le double des cotisations sociales à la charge des salariés mais les mêmes salariés ne sont pas assujettis qu'aux cotisations sociales ; ils le sont aussi à la CSG dont la montée en puissance a été continue depuis sa création, en 1991, et qui apporte désormais plus de 13 % des ressources de la protection sociale.

Répété à l'envi, l'argument selon lequel le poids des charges sociales patronales serait excessif est donc infirmé par les chiffres. Ce qui n'a rien de très surprenant : dans ce capitalisme patrimonial, le partage de la valeur ajoutée entre les entreprises et les salariés est de longue date déformé à l'avantage des premières et au détriment des seconds. On l'observe dans le partage salaire-profit comme on le relève ici dans le poids respectif des prélèvements salariés et des cotisations employeurs.

Ce graphique éclaire donc le débat d'aujourd'hui. Faut-il alléger encore un peu plus les cotisations sociales employeurs, qui ne sont pas considérables, en alourdissant la charge des salariés, sous la forme d'une hausse de la CSG, ou celle des consommateurs, sous la forme d'une hausse de la TVA ? Le graphique ci-dessus montre que le partage est déjà très inégal. Faudrait-il creuser encore un peu plus cette inégalité ?

Dans la plainte patronale, il y a tout de même un tout petit fond de vrai : c'est que, envers et contre tout, le financement de la protection sociale présente le défaut d'être assise aux trois quarts sur les revenus d'activité. C'est le constat que fait aussi ce rapport, et il retient l'attention : « Ainsi, en 2010, 77,3 % des ressources de la protection sociale étaient constituées de prélèvements sociaux sur les revenus d'activité (...). Les autres assiettes contribuent de manière beaucoup plus marginale au financement de la protection sociale : à hauteur de 4,8 % pour la consommation des ménages, de 2,5 % pour les revenus de remplacement, de 2,0 % pour les revenus du capital, et de 1,0 % pour les autres impôts liés à la production. »

Tableau 6 – Les prélèvements affectés au financement de la protection sociale en 2010, par catégorie d'assiette

	En M€	En % du total
Prélèvements sur les revenus d'activité	488,7	77,3%
dont cotisations sociales	50,0	7,9%
Prélèvements sur les revenus de remplacement	15,8	2,5%
Prélèvements sur les revenus du capital des ménages	12,4	2,0%
Prélèvements sur la consommation des ménages	30,3	4,8%
Prélèvements liés à la production	6,3	1,0%
Total des prélèvements affectés à la protection sociale	554,5	87,6%
Contributions publiques	65,2	10,3%
Autres recettes	13,4	2,1%
Total des ressources de la protection sociale	633,1	100,0%

Source : calculs HCFI d'après données DREES et CCSS.

Un chiffre, en particulier, mérite d'être souligné : ainsi les revenus du capital ne contribuent qu'à hauteur de 2 % de ressources de la protection sociale. Du même coup, on devine qu'il existe des marges d'action mais qu'elles ne sont pas souvent évoquées dans le débat public. Pourquoi parle-t-on sans cesse d'une possible hausse de la TVA pour financer la protection sociale ou alors d'une hausse de la CSG, qui ne frappe que marginalement les revenus de l'épargne ? C'est une autre hypocrisie du débat actuel.

« C'est l'Allemagne qui a suivi une évolution atypique »

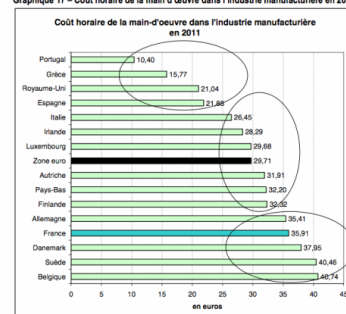
• Le coût du travail est-il trop élevé en France ?

C'est donc la principale maladresse que François Hollande a commise : quand il a lancé le débat sur la compétitivité, il l'a réduit à ce problème du coût du travail, alors qu'il porte sur de nombreux autres enjeux, tels que la recherche, l'innovation, la montée en gamme des produits, etc.

Mais quand bien même réduirait-on le débat à la seule question du coût du travail, la thèse patronale d'un décrochage de compétitivité apparaîtrait très fragile.

Il suffit d'abord pour s'en convaincre d'observer le tableau ci-dessous sur le coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière.

Graphique 17 – Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière en 2011

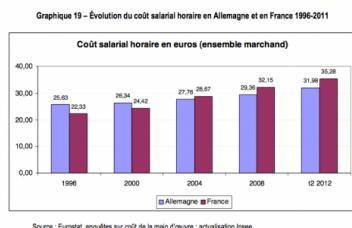


Ce graphique établit, certes, que la France a un coût du travail plus élevé que la moyenne européenne, mais il reste plus faible que la Belgique et la Suède – qui ne s'en portent pas franchement plus mal. Mais surtout, puisque la principale comparaison qui compte pour la France, c'est celle avec l'Allemagne, on s'aperçoit que la situation est presque équivalente dans les deux pays. C'est moins vrai dans les services marchands, mais à l'heure de la mondialisation accélérée, ce sont d'abord les tendances dans l'industrie qui comptent.

Et puis surtout, le rapport montre bien que ce qui a posé problème au cours de ces dernières années en Europe, ce n'est pas le comportement de la France, mais c'est surtout celui de l'Allemagne, à cause d'une politique de déflation salariale. Ce passage de la « Note » va tellement à rebours de la doxa libérale du moment – des revendications patronales comme des pistes de recommandation du gouvernement – que cela mérite d'être lu méticuleusement :

« En ce qui concerne son évolution, le coût horaire du travail en France a connu entre 1996 et 2011 une croissance proche de la médiane européenne dans l'industrie et inférieure dans les services marchands. En revanche, c'est par rapport à l'Allemagne que l'évolution des coûts salariaux horaires a été plus forte en France au cours des quinze dernières : ces coûts ont progressé de 58 % en France entre 1996 et la mi-2012, contre 25 % en Allemagne au cours de la même période, et ne sont plus désormais dans l'industrie manufacturière inférieurs comme en début de période à ceux de l'industrie allemande. C'est

à cet égard l'Allemagne qui a suivi une évolution atypique en Europe, notamment entre 2003 et 2007, en recourant de façon prépondérante à la modération salariale pour contingentier la progression du coût de sa main-d'œuvre, dont une reprise a d'ailleurs été amorcée par la suite. »



En clair, et contrairement à ce que disent les experts patronaux et ce que suggèrent ceux du gouvernement, la France n'a pas décroché. C'est plutôt l'Allemagne qui a conduit une politique de dumping salarial.

Et le rapport ajoute : « L'évolution des cotisations sociales à la charge des employeurs n'explique en outre qu'une part limitée de ces évolutions divergentes du coût salarial horaire. La part des cotisations sociales employeurs dans le coût total de la main-d'œuvre est stable en France depuis 1996 : elle est de 28,7 % mi-2012, contre 28,6 % seize ans auparavant. Cette stabilité moyenne résulte de l'impact combiné du dispositif d'allègements de cotisations sociales sur les bas salaires et de l'évolution des taux de cotisations faciaux ; s'y ajoute une hausse des prélèvements fiscaux assis sur les salaires (participation à l'effort de construction, versement transport, notamment).

« En Allemagne, dans l'ensemble marchand, la part des cotisations sociales employeurs dans le coût horaire total est passée de 23,1 % en 1996 à 20,8 % au deuxième trimestre 2012, en partie suite au transfert le 1^{er} janvier 2007 d'une partie des cotisations employeurs vers la TVA (équivalent à 1 point de TVA). Ces différences dans les politiques de financement de la protection sociale ne permettent toutefois d'expliquer qu'une part réduite de l'écart d'évolution du coût salarial horaire entre les deux pays, l'essentiel de cet écart incombant, comme indiqué précédemment, au fort ralentissement des salaires brut observé outre-Rhin suite à la réunification. »

Ces constats mettent ainsi en évidence une autre grande hypocrisie du débat sur le coût du travail. Car constamment, la droite et les milieux patronaux – et maintenant le gouvernement – font référence au modèle allemand, en rappelant le recours à la TVA pour financer la protection sociale. Mais le rapport note bien que l'effet de cette réforme de la TVA n'a été que marginal et que la vraie raison de l'avantage compétitif pris par l'Allemagne, c'est une politique salariale tirée vers le bas.

Au total, c'est donc le mérite de ce rapport que de souligner, en creux, les arrière-pensées de ce débat sur la compétitivité. Pour beaucoup, il s'agit de remettre en cause jusqu'aux fondements du modèle social français et, de surcroît, de promouvoir une politique d'austérité salariale renforcée. Le « choc » que préconise Louis Gallois, c'est celui-là.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.